



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions\Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada**
Building S-111, Rm C-114
101 Menin Rd. Garrison Petawawa
Petawawa
Ontario
K8H 2X3
Bid Fax: (613) 687-6656

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Press/Ironworker/Milling Machines	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0107-15TP02/A	Date 2015-12-02
Client Reference No. - N° de référence du client TP02/TP03/CMC95	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PET-903-1337	
File No. - N° de dossier PET-5-43025 (903)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-12	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Harrington, Mary-Lou	Buyer Id - Id de l'acheteur pet903
Telephone No. - N° de téléphone (613) 687-0789 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 687-6656
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Herein Garrison Petawawa	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Supply
and Services Operation
Petawawa Procurement
Building S-111, Rm C-114
101 Menin Rd. Garrison Petawawa
Petawawa
Ontario
K8H 2X3

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT	6
6.5 RESPONSABLES	7
6.6 PAIEMENT	7
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	8
6.8 ATTESTATIONS	8
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	9
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	9
ANNEXE «A».....	10
ÉNONCÉ DES BESOIN	10
ANNEXE «B »	11
BASE DE TARIFICATION	11

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoin

Fournir et installer une (1) PRESSE-PLIEUSE HYDRAULIQUE, une (1) CISAILLE-POINÇONNEUSE et une FRAISEUSE VERTICALE ET HORIZONTALE pour Cie maint de la section des matières, au Bât. H-112, garnison Petawawa, et offrir la formation sur ces outils. Les machines requises doivent respecter ou excéder les spécifications obligatoires minimales telles qu'elles sont décrites dans l'annexe A.1, l'annexe A.2 et l'annexe A.3 – Énoncé des besoins.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T

Condition du matériel

2007-11-30

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur ON, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission financière (1 copie papier)

Section II : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section II : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Critères financiers obligatoires

Le soumissionnaire doit fournir un prix unitaire ferme en dollars canadiens pour les articles à l'annexe B intitulée « Base de tarification ». Les prix du soumissionnaire ne doivent pas être indexés au taux de change d'aucune devise et d'aucun indice commercial. Le format de la Base d'établissement de prix ne doit pas être modifié.

Le prix indiqué dans la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, rendu droits acquittés (DDP), droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

4.2 Méthode de sélection – Articles multiples

Pour être recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumissions. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas pour chacun des articles sera recommandée pour l'attribution d'un contrat. Plus d'un contrat pourrait être attribué à la suite de la présente demande de propositions.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

Fournir et installer une (1) PRESSE-PLIEUSE HYDRAULIQUE, une (1) CISAILLE-POINÇONNEUSE et une FRAISEUSE VERTICALE ET HORIZONTALE pour Cie maint de la section des matières, au Bât. H-112, garnison Petawawa, et offrir la formation sur ces outils. Les machines requises doivent respecter ou excéder les spécifications obligatoires minimales telles qu'elles sont décrites dans l'annexe A.1, l'annexe A.2 et l'annexe A.3 – Énoncé des besoins.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

La livraison et le montage doivent être effectués dès que possible, mais au plus tard le 31 mars 2016. Veuillez indiquer votre meilleure date de livraison : _____.
LES LIVRAISONS APRÈS LE 31 MARS 2016 NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

6.4.2 Instructions d'expédition - franco à bord Destination et rendu droits acquittés

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) du Garrison Petawawa, Ontario conformément à l'Annexe « A » - Besoin.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Mary Lou Harrington

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

2 GSS Garrison Petawawa, Petawawa, Ontario K8H 2X3

Téléphone : 613-687-5511

Télécopieur : 613-687-6656

Courriel : marylou.harrington@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____

Télécopieur : ____-____-____

Courriel : _____ .

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Personnes-ressources du fournisseur

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable des :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0107-15TP02/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0107-15TP02/TP03/CMC95

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
PET-5-43025

Id de l'acheteur - Buyer ID
PET903
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Renseignements généraux

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement – prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B*, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause de Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent

de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 **Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 **Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03);
- c) Annexe A, ÉNONCÉ DES BESOIN
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 **Contrat de défense**

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 **Clauses du Guide des CCUA**

B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16	
G1005C	Assurances	2008-05-12	
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16	
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes		2011-05-16

N° de l'invitation - Solicitation No.

W0107-15TP02/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0107-15TP02/TP03/CMC95

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
PET-5-43025

Id de l'acheteur - Buyer ID

PET903

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN

Voir pièce jointe.

N° de l'invitation - Solicitation No.

W0107-15TP02/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0107-15TP02/TP03/CMC95

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
PET-5-43025

Id de l'acheteur - Buyer ID

PET903

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

Base de tarification

Voir pièce jointe.

ANNEXE A.1
ÉNONCÉ DES BESOINS

ARTICLE 1 – PRESSE-PLIEUSE HYDRAULIQUE

Achat d'une presse-plieuse hydraulique qui sera utilisée pour les réparations et les modifications à l'équipement essentiel et la fabrication des pièces de rechange. Cette machine sera utilisée à l'atelier de soudure, Compagnie de maintenance, Édifice H-112, Garnison Petawawa.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARACTÉRISTIQUES ET DE SPÉCIFICATIONS

Caractéristiques

- Châssis en acier soudé monobloc pour une flexion minimale sous charge.
- Machine à course descendante à double cylindre Y1 Y2 avec +/- 0,001 po de répétabilité.
- Les cylindres sont verrouillés et boulonnés au châssis latéral pour qu'il n'y ait aucun effet inverse.
- Des échelles linéaires de précision jointes à la couche assurent une mesure de position exacte du fourreau avec une répétabilité de +/- 0,001 po.
- Verrouillage électrique avec des gardes gorges sans fin pivotante.
- Porte-outil supérieur américain et européen avec des coins latéraux ajustables.
- Contrôleur CNC graphique à écran tactile avec une programmation à compléter facile
- Ensemble d'assemblages de tiges pour les virages à usage industriel avec réglage de l'axe R par CNC
- Ensemble d'arbres avant de soutien, monté sur un guide linéaire, qui longe la couche.
- Col de cygne, outil supérieur à longueur intégrale, segmenté, durci et usiné (perceuse)
- Longueur intégrale, segmentée, durcie et usinée de type 4 Vee Die segmenté
- Le système doit être 575/3/60

Spécifications (exigences minimales)

Capacité de flexion	300 tonnes
Longueur générale de flexion	12 pi
Distance entre les boîtiers latéraux	8 pi
Hauteur ouverte au-dessus de la couche	25 pouces
Longueur de course	12 pouces
Hauteur fermée	12 pouces
Profondeur de la gorge	12 pouces
Hauteur de la couche au-dessus du coucher	32 pouces

Livraison et installation : Le fournisseur livrera et surveillera l'installation de la nouvelle presse-plier hydraulique par les services d'ingénierie de la BS 4 Div C Petawawa, à l'édifice H-112, au 227, chemin Montgomery, salle n° 151.

Formation : Le fournisseur doit fournir une formation destinée aux exploitants d'un minimum de une journée à tous nos techniciens compétents DP2.

Adresse sur la base : Compagnie de maintenance, 2^e Bataillon des services, Édifice H-112, C.P. 9999, succursale Main, Petawawa (Ontario) K8H 2X3.

Documents de référence : Le fournisseur doit fournir un ensemble entier de manuels d'exploitation et d'entretien bilingues (anglais et français), un guide des pièces, y compris les schémas hydrauliques et électriques.

MESURES DE RENDEMENT

Garantie

Le système doit avoir une garantie pièces et main-d'œuvre limitée d'au moins un (1) an.

ANNEXE A.2
ÉNONCÉ DES BESOINS

ARTICLE 2 – CISAILLE HYDRAULIQUE

Achat d'une cisaille hydraulique, qui sera utilisée pour les réparations et modifications nécessaires de deuxième échelon à l'équipement essentiel et la fabrication des pièces de rechange. Cette machine sera utilisée à l'atelier de soudure, Compagnie de maintenance, Édifice H-112, Garnison Petawawa.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARACTÉRISTIQUES ET DE SPÉCIFICATIONS

Caractéristiques

- Des boîtes à rebuts devront être fournies aux postes de perçage et d'encochage.
- Doit être munie d'une lumière avec aimant pour une exploitation plus sécuritaire.
- Jauge électrique arrière ajustable pour rendre plus faciles et précis le positionnement et la mesure des opérations de cisaillement.
- Le panneau de commande bien positionné doit être simple et fiable.
- L'armoire électrique avec un circuit de contrôle de 24 volts en CC et des disjoncteurs pour la ligne d'alimentation et le circuit de contrôle.
- L'ajustement de cours doit être situé à un endroit facilement accessible.
- Un fourreau de perçage à mouvement vertical, pour fournir de meilleurs résultats de perçage et permet l'encochage
- Un ensemble de 10 paires d'outils jusqu'à 1-1/2 po rond (1/2 po, 9/16 po, 5/8 po, 11/16 po, 3/4 po, 13/16 po, 7/8 po, 1 po, 1-1/4 po, 1-1/2 po)
- Jauge de longueur électrique
- Tableau de jauges

Spécifications (exigences minimales)

PERCEUSES

Pression maximum de perçage 180 tonnes, minimum de 120 tonnes

Capacité maximum (diamètre x épaisseur) 1-7/16 po X 1-1/4 po – 2 po X 7/8 po

Gorge de 15 po à 20 po

Longueur maximum de course de 3 po à 6 po

Hauteur de travail jusqu'au die 40 po à 48 po

CISAILLEMENT DES PLATS

Cisaillement des plats 30 po X $\frac{3}{4}$ po (16 po X 1-1/8 po)

Longueur de lame de 30 po à 36 po

Profil d'arrêt angulaire de membrure 4 po maximum

Hauteur de travail de 36 po à 42 po

CISAILLEMENT ANGULAIRE

À un cisaillement de 90° 8 po X 8 po X $\frac{3}{4}$ po

À un cisaillement de 45° 3-1/8 po X 3-1/8 po x 3/8 po

Hauteur de travail de 46 po à 48 po

CISAILLEMENT DES BARRES

Cisaillement des barres rondes $\frac{1}{4}$ po à 2-1/4 po

Cisaillement des barres carrées $\frac{1}{4}$ po x $\frac{1}{4}$ po à 2-1/4 po

Cisaillement des profilés en U 1 po à 8 po

Poutres en H 1 po à 8 po

Hauteur de travail 36 po à 54 po

ENCOCHAGE

Encocheur rectangulaire (l x p x é) 1/4 x 1/4 x 1/4 à 2 po x 3-1/2 po x 5/8 po

Encocheur en V 90° 1 po x 1 po x $\frac{1}{4}$ po à 4 po x 4 po x 1 po

Encocheur en V large 1 po x 1 po x $\frac{1}{4}$ po à 5-3/4 po x 5-3/4 po x 1 po

Hauteur de travail 36 po à 42 po

Livraison et installation : Le fournisseur fournira et surveillera l'installation de la nouvelle cisaille hydraulique par les services d'ingénierie de la BS 4 Div C Petawawa, à l'édifice H-112, au 227, chemin Montgomery, salle 151.

Formation : Le fournisseur doit fournir à tout le moins une journée de formation pour les exploitants destinée à tous nos techniciens DP2 qualifiés.

Adresse sur la base : Compagnie de maintenance, 2^e Bataillon des services , Édifice H-112, C.P. 9999, succursale Main, Petawawa (Ontario) K8H 2X3

Documents de référence : Le fournisseur doit fournir un ensemble entier de manuels d'exploitation et d'entretien bilingues (anglais et français), un guide des pièces, y compris les schémas hydrauliques et électriques.

MESURES DE RENDEMENT

Garantie

Le système doit avoir une garantie limitée d'au moins un (1) an pour l'équipement.

ANNEXE A.3
ÉNONCÉ DES BESOINS

ARTICLE 3 – FRAISEUSE VERTICALE ET HORIZONTALE

Achat d'une fraiseuse verticale et horizontale qui sera utilisée pour les réparations et modifications de deuxième échelon nécessaires à l'équipement essentiel et la fabrication des pièces de rechange. Cette machine sera utilisée dans l'atelier d'usinage, Compagnie de maintenance, Édifice H-112, Garnison Petawawa.

Objectifs

Une fois muni de cette machine, l'atelier d'usinage pourra remplacer sa machine brisée et produire des pièces de plus haute qualité plus rapidement, et ce, à des coûts d'exploitation réduits.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARACTÉRISTIQUES ET DE SPÉCIFICATIONS

Caractéristiques

- Fourreau à usage industriel
- Sabot large
- Glissières durcies et rectifiées
- Axe « Y » avec des vis à billes
- Axe « X » avec des alimentations automatiques pour la boîte à vitesses et traversée rapide
- Axe « Y » avec des alimentations automatiques contrôlées par onduleurs
- Axe « Z » avec traversée rapide
- Système de refroidissement avec bac à copeaux
- Système de lubrification automatique
- Soutien de broche et broche horizontales
- Puissance 575 Volts 3 phases
- Afficheur numérique à trois axes
- Tirette mécanique

Spécifications (exigences minimales)

- Dimension de table	Taille minimum de la table surdimensionnée 48 po x 11 po
- Traversée longitudinale	Minimum de 36 po
- Course transversale	Minimum de 15 po

– Traversée verticale	17,71 po
– Avances longitudinales	Minimum 1 PPM, Maximum 15 PPM
– Avances transversales	Minimum 1 PPM, Maximum 15 PPM
– Cône de la broche vertical	40 ISO
– Vitesse de la broche verticale	Portée minimum de 80 T/M à 3 000 T/M
– Déplacement vertical de la broche	4 po au minimum
– Cône de la broche horizontale	40 ISO
– Vitesse de la broche horizontale	Portée minimum de 65 T/M à 1 500 T/M

Livraison et installation : Le fournisseur fournira et surveillera l'installation de la nouvelle fraiseuse horizontale et verticale par les services d'ingénierie de la BS 4 Div C Petawawa, à l'édifice H-112, au 227, chemin Montgomery, salle 151.

Formation : Le fournisseur doit fournir à tout le moins une journée de formation aux techniciens d'usinage qualifiés.

Adresse sur la base : Compagnie de maintenance, 2^e Bataillon des services, H-112, C.P. 9999, succursale Main, Petawawa (Ontario) K8H 2X3

Documents de référence : Le fournisseur doit fournir un ensemble entier de manuels d'exploitation et d'entretien bilingues (anglais et français), un guide des pièces, y compris les schémas hydrauliques et électriques.

MESURES DE RENDEMENT

Garantie

Le système doit avoir une garantie limitée d'au moins un (1) an pour l'équipement.

ANNEXE B

BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Directives pour l'établissement des prix :

Les soumissionnaires fourniront un prix unitaire ferme tout compris en dollars canadiens (excluant la TVH). La TVH, s'il y a lieu, est en plus du prix dans la présente et devra être indiquée sur toute facture comme article distinct. Les droits de douanes sont inclus.

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP), Garnison Petawawa, Petawawa, Ontario.

Article	Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix unitaire total (La TVH est en plus de ce prix)
1	Presse-plieuse hydraulique conformément à l'annexe A.1 Marque ou modèle offerts : <hr/>	1		
2	Cisaille hydraulique conformément à l'annexe A.2 Marque ou modèle offerts : <hr/>	1		
3	Fraiseuse verticale et horizontale conformément à l'annexe A.3 Marque ou modèle offerts : <hr/>	1		